



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la Commune de HOHROD
- Séance du 16 mai 2025 -**

sous la présidence de M. Matthieu BONNET, Maire

La séance est ouverte à 19h34

Présents 7 M. BONNET Matthieu ; Mme DIERSTEIN-MULLER Francine ; M. GEORGEON Éric ; M. FRITSCH Willy ; M. MADHER Jérôme ; Mme MICLO Stéphanie ; M. SAUMON Maxime ;

Absent(e)s et excusé(e)s

Absent(e)

Procuration(s) 4 M. FRITSCH Charles procuration à Mme DIERSTEIN-MULLER Francine ; M. DEYBACH Michel procuration à M. GEORGEON Éric ; M. OTTER Pierre procuration à M. Matthieu BONNET ; Mme HIGLISTER Sylvie procuration à M. MADHER Jérôme

Secrétaire de séance Mme MICLO Stéphanie

Invité(s)

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal	37
2. Urbanisme	37
2.1. Déclarations préalables.....	37
2.2. Permis de construire	37
2.3. Autorisation de travaux dans un ERP	37
3. Personnel communal : protection sociale complémentaire – participation financière à la protection sociale complémentaire en risque « santé » à des contrats labellisés	37
4. Affaires foncières : chemin des pâturages	38
5. Concession de source	40
6. Marché de travaux pour l'aménagement du 1 ^{er} étage de l'espace « La Grange » – attribution des lots.....	41
7. Points divers	43

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025.

2. Urbanisme

2.1. Déclarations préalables

Nature	Numéro	Date dépôt	Noms et adresse du demandeur	Adresse du terrain	Section	Parcelle	Surface	Nature et destination de la construction
DP	068 142 25 00012	17/04/25	SCHILLINGER Didier 5 Weier 68140 HOHROD	5 Weier	3	322	1487	Création d'un abri de voiture
DP	068 142 25 00013	12/05/25	Société d'éducation populaire 9 rue Saint Cloud 51600 SUIPPES	25 route du Linge	7	313	2834	Réfection de la toiture, des fenêtres de toit et pose de volets roulants
DP	068 142 25 00014	16/05/2025	Commune de Hohrod	13a rue Principale	1	385	424	Création d'une pergola sur la terrasse existante avec mise en place d'une boîte à livres
DP	068 142 25 00015	16/05/2025	VAUCELLE Natacha 7 chemin du Vorderberg	7 chemin du Vorderberg	6	252	471	Isolation des façades

2.2. Permis de construire

Nature	Numéro	Date Dépôt	Noms et adresse du demandeur	Représenté par	Adresse du terrain	Section	Parcelle	Surface	Nature et destination de la demande d'autorisation
PC	068 142 25 00002	05/05/2025	NEO EVENT	41 Grand'rue 68380 METZERAL	au lieu-dit Bergbrochen	1	141 et 142	11928	Réorganisation des locaux de l'extension nord et des locaux ouest du bâtiment principal. Extension de la maison Est Construction d'une maison individuelle pour le concierge Construction de 10 lodges de vacances
PC	068 142 25 00003	05/05/2025	M. SCANDELLA Hugues	3 Chemin des Pâturages 68140 HOHROD	3 chemin des Pâturages	1	365	984	Construction d'un garage

2.3. Autorisation de travaux dans un ERP

Nature	Numéro	Date Dépôt	Noms et adresse du demandeur	Représenté par	Adresse du terrain	Section	Parcelle	Surface	Nature et destination de la demande d'autorisation
AT	068 142 25 00002	05/05/2025	NEO EVENT 41 Grand'rue 68380 METZERAL	Monsieur Thierry HILDEBRANDT	Lieu-dit Bergbrochen	1	141 et 142	11928	Réorganisation des locaux de l'extension nord et des locaux ouest du bâtiment principal. Extension de la maison Est Construction d'une maison individuelle pour le concierge Construction de 10 lodges de vacances

3. Personnel communal : protection sociale complémentaire – participation financière à la protection sociale complémentaire en risque « santé » à des contrats labellisés

Point retiré

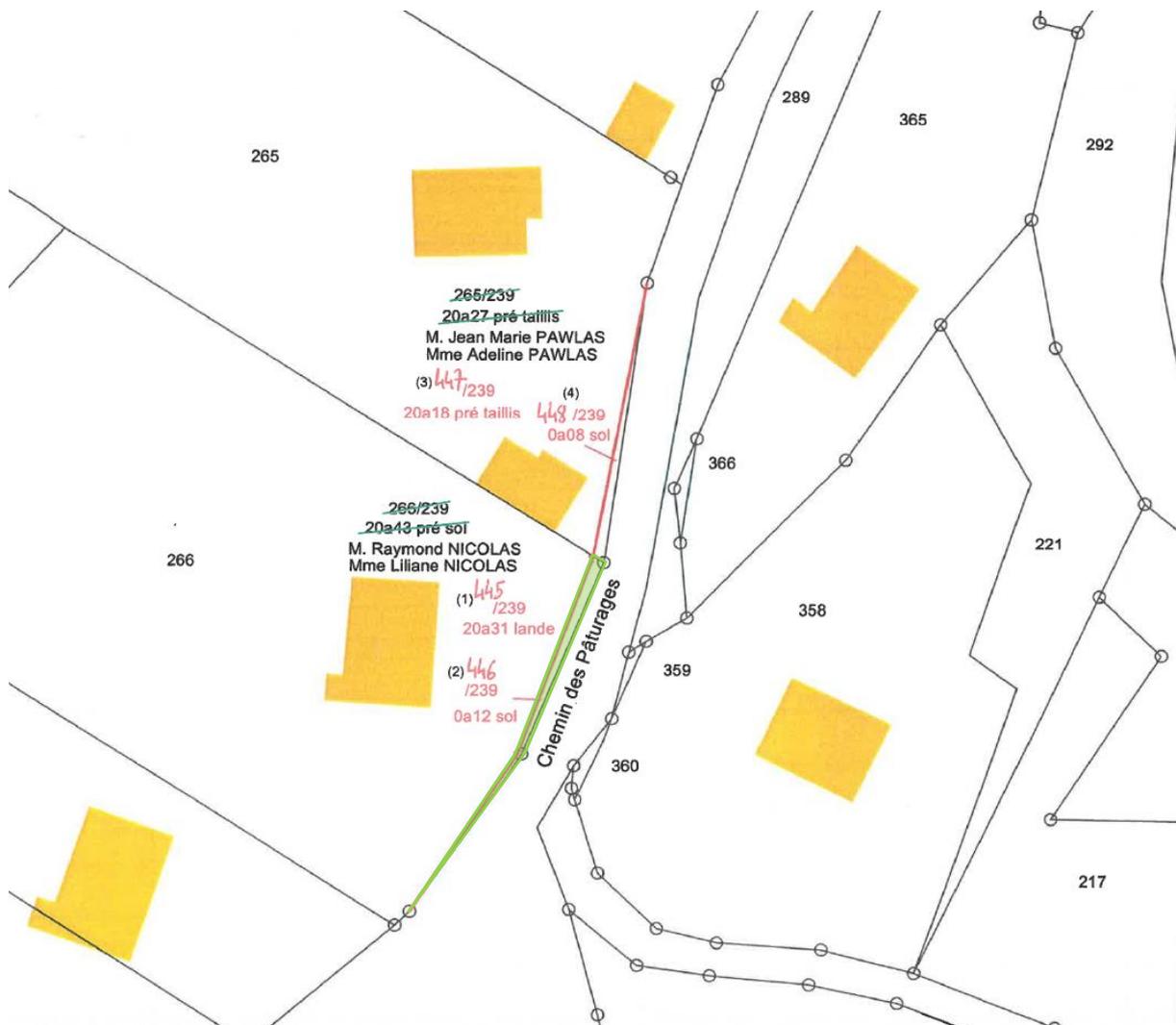
4. Affaires foncières : chemin des pâturages

4.1. Acquisition parcelle au n°8 chemin des Pâturages

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à l'occasion de l'installation d'une clôture en bordure du domaine public, 8 chemin des Pâturages, il est apparu que la propriété débordait sur l'emprise de la voirie actuelle.

Il a été proposé au propriétaire de régulariser cette situation par voie d'arpentage, et de céder la parcelle concernée à la commune en vue de son intégration dans le domaine public.

Par courrier reçu en mairie en date du 10 mai 2025, Mme Liliane NICOLAS, propriétaire du n°8 chemin des Pâturages, a fait acte de sa volonté de céder à l'euro symbolique la parcelle n°446 section 01 d'une contenance de 12 m², faisant suite au procès-verbal d'arpentage n°227 établi par le géomètre-expert Yann Le Boulaire le 13 décembre 2024 et enregistré au service du cadastre le 02 avril 2025. Les 2 héritiers ont également pour information validés cette cession.



Le courrier précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Vu les explications apportées, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée section 01 n°446, d'une contenance de 12 m² appartenant à Mme Liliane NICOLAS, domiciliée 2 rue de Boston 67000 Strasbourg,

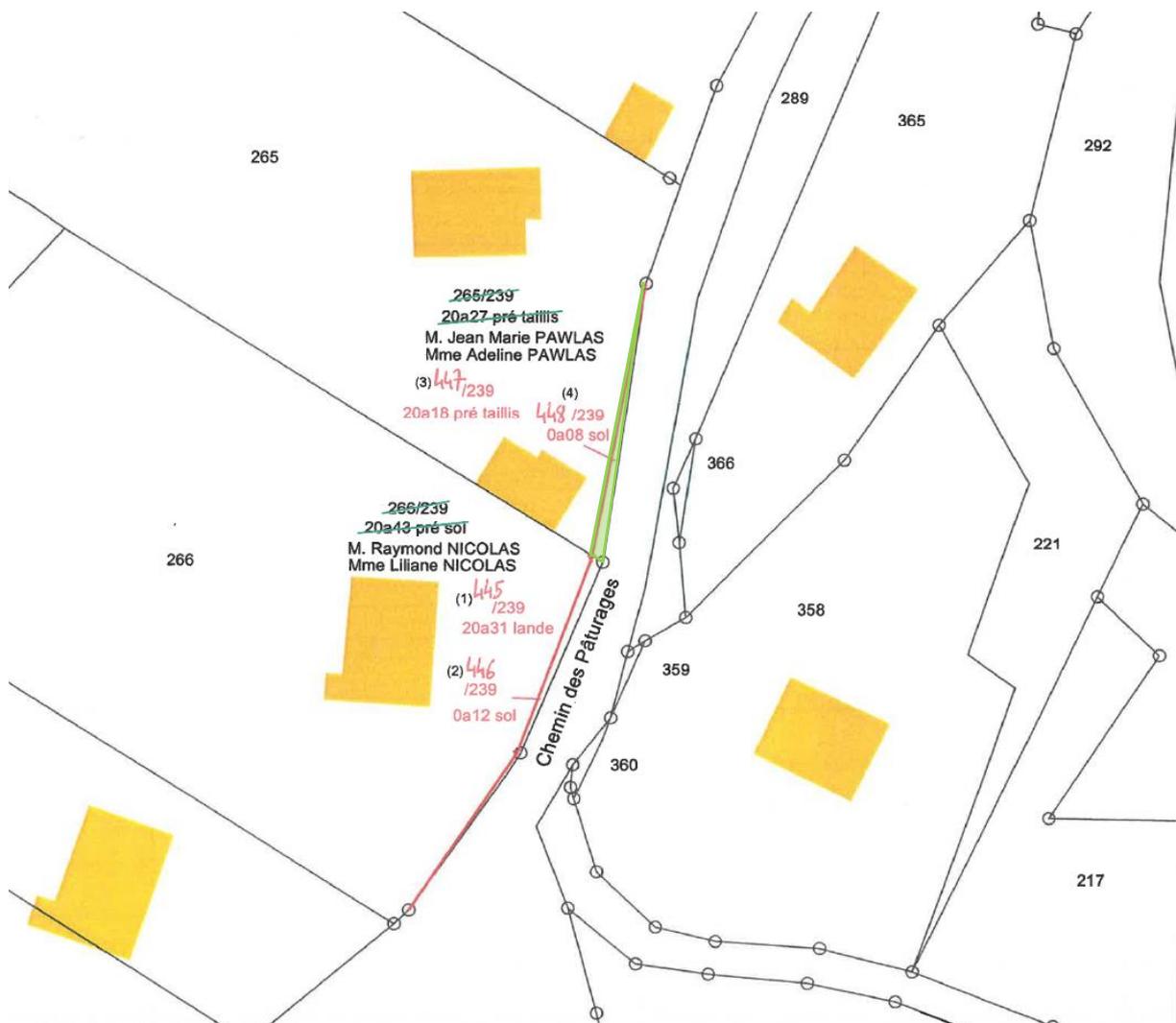
- DE VALIDER l'acquisition de ladite parcelle à l'euro symbolique ;
- DE PRENDRE en charge les frais de géomètre et de notaires ;
- DE DEMANDER le versement de la parcelle section 01 n°446 dans le domaine public communal ;
- DE MANDATER l'étude notariale de Maître BINGLER, située 2 rue de l'Eglise à Munster (68140) pour la rédaction de l'acte ;
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous documents nécessaires et relatifs à cette régularisation, selon les conditions qu'il jugera convenables.

4.2. Acquisition parcelle au n°6 chemin des Pâturages

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à l'occasion de l'installation d'une clôture en bordure du domaine public, 8 chemin des Pâturages, il est apparu nécessaire de régulariser l'accotement de la voie publique au droit du n°6 chemin des Pâturages.

Le propriétaire a été contacté afin de clarifier cette situation par voie d'arpentage, et de céder la parcelle concernée à la commune en vue de son intégration dans le domaine public.

Par courrier reçu en mairie en date du 10 mai 2025, M. Jean-Marie PAWLAS, demeurant au n°6 chemin des Pâturages à Hohrod (68140), et Mme Adeline RENO-PAWLAS, résidante au 17 rue Herzog à Logelbach (68124), ont fait acte de leurs volontés de céder à l'euro symbolique la parcelle n°448 section 01 d'une contenance de 8 m², faisant suite au procès-verbal d'arpentage n°227 établi par le géomètre-expert Yann Le Boulaire le 13 décembre 2024 et enregistré au service du cadastre le 02 avril 2025.



Le courrier précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Vu les explications apportées, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée section 01 n°448, d'une contenance de 8 m² appartenant à M. Jean-Marie PAWLAS et à Mme Adeline RENO-PAWLAS,
- DE VALIDER l'acquisition de ladite parcelle à l'euro symbolique ;
- DE PRENDRE en charge les frais de géomètre et de notaires ;
- DE DEMANDER le versement de la parcelle section 01 n°448 dans le domaine public communal ;
- DE MANDATER l'étude notariale de Maître BINGLER, située 2 rue de l'Eglise à Munster (68140) pour la rédaction de l'acte ;
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous documents nécessaires et relatifs à cette régularisation, selon les conditions qu'il jugera convenables.

5. Concession de source

Monsieur le Maire indique qu'une source communale dessert depuis de nombreuses années le site dénommé « Bergbrochen ».

Ce site est partagé entre 2 propriétaires, à savoir la Commune, et la parcelle en indivision dont la propriété relève de M. Daniel Werrey, adresse postale est 21 route de Weier à Hohrod (68140) et Mme Patricia Werrey née Foellner, résidante 31A route de Bâle à Colmar (68000).

M. Daniel Werrey a sollicité oralement le 07 mai 2025 la Commune pour régulariser son droit à l'usage de l'eau de cette source, ce dernier l'utilisant lorsqu'il séjourne sur sa parcelle.

Il y a ainsi lieu d'établir une concession de source et passage d'une conduite d'eau, destinée à alimenter le site dénommé « Bergbrochen », aux lieux-dits Wang et Langenbach, construction faite initialement par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, et depuis entretenue par la Commune et par le bénéficiaire de la source.

Cette concession est établie pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2025. La redevance annuelle est fixée à 50 € / an pour le demandeur. Le captage de la source se situe sur la parcelle communale section 5 n°72, et est dotée d'un dessableur et d'un réservoir d'une capacité d'environ 2,5 m³, l'ensemble se situant sur la même parcelle. La remise en état du réservoir et la rénovation du captage ont été faites en commun entre la Commune et le bénéficiaire. Le trop-plein de la source est utilisé par l'exploitant agricole de la parcelle cadastrée section 5 n°72, sans pouvoir être prioritaire en cas de manque d'eau, et sans convention écrite.

L'eau n'est pas contrôlée ni par la Commune, ni par le bénéficiaire. Elle est de ce fait réputée non potable. En cas d'usage domestique, le bénéficiaire fera son affaire des contrôles et du traitement de l'eau pour la rendre propre à l'usage souhaité.

Le bailleur de la parcelle cadastrée section 05 n°72 sera informé de cette concession de source et des restrictions engendrées selon le règlement sanitaire départemental, à savoir l'interdiction d'épandage à moins d'une distance de 35 mètres du captage de cette source.

Le plan ci-dessous reprend schématiquement la source et l'alimentation du site :



Vu les explications apportées, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'ACCORDER cette concession de source et de passage de conduite pour moitié de sa production et des frais y afférents au profit de Monsieur Daniel WERREY et Madame Patricia WERREY née FOELLNER, le second bénéficiaire étant la Commune d'Hohrod
- DE FIXER comme suit les principales conditions de cette concession :
 - o Origine : 1^{er} juin 2025
 - o Durée : 9 ans
 - o Redevance annuelle : 50 €
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférents, dans les conditions qu'il jugera convenables.

6. Marché de travaux pour l'aménagement du 1^{er} étage de l'espace « La Grange » – attribution des lots

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement du premier étage du bâtiment communal « La Grange ». Ce bâtiment est situé en face de la mairie et au cœur de ce village de montagne au 13A rue principale. Au rez-de-chaussée, suite à la première tranche de rénovation en 2018-2019, il accueille un espace multi-activités, qui a fait l'objet d'une extension en 2022 avec l'espace « le Kaller » (ancienne cave). Ce bâtiment est un ERP de 5^{ème} catégorie qui se compose d'un rez-de-chaussée aménagé pour les associations et manifestations locales et familiales. Le 1^{er} étage verra l'installation d'un cabinet de kinésithérapeute, afin de répondre aux besoins de santé et de bien-être de la population sur un territoire très sous doté selon l'ARS. Actuellement non aménagé, il convient de réaliser les travaux nécessaires à la fonctionnalité de cet étage : isolation des combles et rampants, aménagement de la cage d'escalier et d'un sas d'entrée, création des sanitaires, etc...

COMMUNE DE HOHROD – PV DU CM 16.05.2025

Ces travaux de création d'un local type U (Etablissement de soins) ont fait l'objet d'une autorisation de travaux n° AT 068 142 25 0001, instruite et validée par la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées avec prescriptions ainsi qu'auprès du SIS, groupement prévention des risques incendie, avec préconisations.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée du 25 mars 2025 au 25 avril 2025 sur le site : <https://marchespublics-amhr.safetender.com/#/home> sous la référence 2025LAGRANGE.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le lundi 12 mai 2025 pour étudier les offres.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;
Vu le code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 installant les membres de la Commission communal d'appel d'offres ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu les crédits inscrits au budget principal ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 12/05/2025 considérant les offres économiques les plus avantageuses ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- DE CONCLURE les marchés de travaux relatifs à l'aménagement du 1^{er} étage de l'espace « La Grange » à HOHROD comme suit :

Lot 1 : Charpente

Entreprise : Charpente FRITSCH – 44 route de la Schlucht – 68140 SOULTZEREN
Montant du marché : 11 316,40 € HT

Lot 2 : Plâtrerie

Entreprise : WEREY Plâtre et staff – 4 rue des Champs 68140 GUNSBACH
Montant du marché : 60 718,49 € HT

Lot 3 : Electricité :

Entreprise : ELECTRICITE JOOS – 66 rue du Gal de Lattre – 68140 MUNSTER
Montant du marché : 13 118,65 € HT

Lot 4 : Chauffage

Entreprise : ROSE Fils – 11 rue des Artisans - 68140 MUNSTER
Montant du marché : 18 340,00 € HT

Lot 5 : Installation sanitaire

Entreprise : ROSE Fils – 11 rue des Artisans – 68140 MUNSTER
Montant du Marché : 12 200,00 € HT

Lot 6 : Menuiseries intérieures

Entreprise : KLEINHENNY PIERRE SAS – 13 rue des Alouettes – 68110 ILLZACH
Montant du marché : 15 215,00 € HT

Lot 7 : Revêtement de sol

Entreprise : HERTZOG SAS – route de Sundhoffen – 68280 ANDOLSHEIM

Montant du marché : 9 027,23 € HT

Lot 8 : Peinture

Entreprise : PEINTURE LAMMER SAS – 4 route de Soultzbach – 68230 WIHR-AU-VAL

Montant du marché : 5 076,82 € HT

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés publics suivants et à réaliser toutes les formalités nécessaires.

7. Points divers

- En date du 16 mai, un courrier de Mme Pionstka et M. Dreyfus, voisin de l'espace « La Grange », a été réceptionné en Mairie. Ils font part de leur inquiétude par rapport aux nuisances que peut apporter l'aménagement d'un espace de quiétude avec boîte à livres au niveau de la terrasse. Une réponse sera apportée.
- La CeA indique à la mairie qu'il a été intégré dans le programme de renouvellement des couches de roulement de 2025 le tronçon de la RD5bis1, et notamment la reprise des virages entre Hohrod et Hohrodberg. Une information sur les dates d'intervention sera faite sur le site internet et panneau pocket.
- M. Jung, habitant d'Hohrod, a fait parvenir un mail aux communes de Munster et d'Hohrod sur la problématique des déjections canines dans le chemin du Langaeckerlé. Après discussion, une demande sera faite à la Brigade Verte pour intervenir auprès des usagers propriétaires de chiens sur cette problématique.
- Mme Francine Dierstein-Muller présente les sets de table qui remplace le nappage lors des manifestations en extérieur comme les journées citoyennes et les journées forêt, manifestations organisées par la commune.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande qui lui a été faite d'installer une corbeille de rue au niveau de la mairie.

Plus aucun point n'étant soulevé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h22.

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal
de la Commune de HOHROD
de la séance du 16/05/2025

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal
2. Urbanisme
 - 2.1. Déclarations préalables**
 - 2.2. Permis de construire**
 - 2.3. Autorisation de travaux dans un ERP**
3. Personnel communal : protection sociale complémentaire – participation financière à la protection sociale complémentaire en risque « santé » à des contrats labellisés
4. Affaires foncières : chemin des pâturages
5. Concession de source
6. Marché de travaux pour l'aménagement du 1^{er} étage de l'espace « La Grange » – attribution des lots
7. Points divers

Tableau des signatures

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Matthieu BONNET	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint	Excusé Procuration à Francine DIERSTEIN-MULLER	
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjointe		
Éric GEORGEON	3 ^{ème} Adjoint		
Pierre OTTER	Conseiller municipal	Excusé Procuration à Matthieu BONNET	
Stéphanie MICLO	Conseillère municipale		
Michel DEYBACH	Conseiller municipal	Excusé Procuration à Eric GEORGEON	
Sylvie HIGLISTER	Conseillère municipale	Excusé Procuration à Jérôme MADHER	
Jérôme MADHER	Conseiller municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller municipal		
Maxime SAUMON	Conseiller municipal		

